

Tableau comparatif - Assurance médicaments : RAMQ vs Programme d'assurance de l'AQIII

	RAMQ – Prime annuelle de 744 \$ /adulte (au 1 ^{er} juillet 2024)	MédicAssurance Option sans preuve médicale	MédicAssurance Option 1	MédicAssurance Option 2	MédicAssurance Option 3	MédicAssurance Option 4
Couvertures incluses	Couvre uniquement les médicaments		Couvre uniquement les médicaments		Couvre les médicaments + ✓ Chambre d'hôpital semi-privée ✓ Ambulance ✓ Services professionnels (chiropraticien, physiothérapeute, ostéopathe, etc.) ✓ Examen de la vue ✓ Autres frais (orthèse, prothèses, appareils auditifs, appareils thérapeutiques, examens laboratoire, bas de soutien, glucomètre, injections sclérosantes, souliers orthopédiques, etc.) ✓ Accident aux dents ✓ Frais de location divers ✓ Maison de convalescence (semi-privée)	
Assurance voyage	Non couvert		Assurance médico-hospitalière, assurance annulation et interruption de voyage			
Services paramédicaux	Non couvert				Acupuncteur, chiropraticien (radiographie couverte par un chiropraticien), ergothérapeute, massothérapeute*, naturopathe, orthophoniste, ostéopathe, physiothérapeute, podiatre, podologue et psychologue *Le soin de massothérapie doit être prescrit par un médecin.	
% de remboursement	68 %	100 % du prix le plus bas	75 % du prix le plus bas	100 % du prix le plus bas	75 % du prix le plus bas lors de médicaments 100 % des frais hospitaliers et des frais engagés à l'extérieur de la province 80 % pour tous les autres frais	75 % du prix le plus bas lors de médicaments 100 % des frais hospitaliers et des frais engagés à l'extérieur de la province 80 % pour tous les autres frais
Franchise	Célibataire : 22,00 \$ + 32 % (un individu peut payer jusqu'à 1 196 \$/année) Familial : 44,00 \$ + 32 % (une famille peut payer jusqu'à 2 392 \$/année)	Équivalente à la contribution annuelle maximale établie par la RAMQ* *Ajustée le 1er juillet de chaque année	150 \$ par année civile – individuelle 300 \$ par année civile – couple, monoparentale, familiale	850 \$ par année civile – individuelle, couple, monoparentale ou familiale	150 \$ par année civile - individuelle 300 \$ par année civile - couple, monoparentale ou familiale Applicable aux médicaments	300 \$ par année civile - individuelle 600 \$ par année civile - couple, monoparentale ou familiale Applicable aux médicaments et aux frais médicaux à l'exclusion des frais hospitaliers et des frais engagés à l'extérieur de la province
Autres couvertures disponibles	Aucune				Assurance vie (sans preuve de bonne santé) et assurance décès ou mutilation par accident <i>Facultatif</i> : Assurance dentaire	
Reçu pour fin d'impôt	Aucun	Reçu pour fin d'impôt équivalent à 30% des sommes déboursées				